

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE ESTUDOS HISTÓRICOS DR. ANTÓNIO DE VASCONCELOS

Revista Portuguesa de História

TOMO XI

VOLUME I



COIMBRA / 1964

M I S C E L Â N E A

Quatre lettres-missives d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne

Les Archives départementales du Nord possèdent un assez grand nombre de documents concernant Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon et mère de Charles le Téméraire. Mêlée à la plupart des affaires concernant sa Maison et l'Etat bourguignon lui-même, la princesse entretint, certainement, une correspondance active dans les directions les plus diverses. Les Archives françaises et étrangères mentionnent souvent ses lettres et la trace laissée par celles-ci dans les registres de la Chambre des Comptes de Lille a fourni aux auteurs de *Y Itinéraire* d'Isabelle une partie des sources de leur travail (*). Cependant, l'on ne possède qu'un très petit nombre de lettres-missives envoyées par la Duchesse. Leur rareté, jointe à l'intérêt que peut offrir leur texte à l'attention de nos amis portugais, nous a suggéré l'idée de joindre au présent recueil quatre lettres conservées à Lille.

L'objet des quatre lettres n'est pas l'un des grands problèmes politiques dont Isabelle eut l'occasion de s'occuper. Trois d'entre elles concernent la désignation du prévôt du Chapitre Saint-Pierre de Lille; la quatrième se rapporte à un prêt sur gage consenti par des financiers d'Anvers à la Cour de Bourgogne. Ces questions, secondaires apparemment, sont, cependant, révélatrices du rôle discret, mais effectif et efficace, joué par la femme du «Grand Duc d'Occident». Missives, ces lettres ont un caractère personnel qu'ignorent les lettres-patentes d'Isabelle, beaucoup plus nombreuses, mais de style plus officiel. Les unes comme les autres, sans doute, s'achèvent par les caractères hauts et fins de la signature: *Isabel*, tracée par la main élégant dont les portraitistes ont transmis le souvenir. La quatrième de nos missives révèle l'écriture même

C¹) A. DE LAGRANGE, *Itinéraire d'Isabelle de Portugal (Annales du Comité Flamand de France*, t. XLII, Lille, 1938), avec une note iconographique de

A. LEMAN.

de la princesse, qui ajoute de son propre chef une phrase entière, non dépourvue d'insistante volonté, au texte dicté au secrétaire.

*

**

A deux reprises, en 1433 et en 1452, la Duchesse recommande aux chanoines de Saint-Pierre de Lille un candidat de son choix, et de celui de son mari, à la dignité de prévôt du chapitre. La démarche n'était pas, de soi, exceptionnelle et la procédure nullement insolite. De son côté, Philippe le Bon, en écrivant, d'une part les 17 et 31 décembre 1432 et les 2 et 3 février 1452 aux doyen et chapitre de Lille (2), en leur dépêchant, d'autre part, en chacune des deux occasions, des messagers de confiance porteurs de ses pressants désirs, ne faisait que suivre les traditions de ses prédécesseurs, les comtes de Flandre, bienfaiteurs du chapitre d'une de leurs résidences préférées. La méthode n'avait d'ailleurs, à l'époque, rien d'inaccoutumé. N'eût été la limitation géographique que s'est imposée le Père de Moreau, son *Histoire de l'Eglise en Belgique* (3) aurait présenté, outre les cas «belges, l'exemple lillois et d'autres encore. A l'instar de la branche aînée des Valois, les cadets bourguignon poursuivaient une politique ecclésiastique avisée; canonicats, comme évêchés, par le moyen d'une efficace pression, servaient de récompenses à des serviteurs dévoués. L'intervention supplémentaire de la Duchesse, connue pour sa piété, n'était pas superflue.

Le premier bénéficiaire de la recommandation ducale après des chanoines de Lille, Jean Avantage, était un Picard, originaire d'Etapes; il avait étudié aux Universités de Paris, puis de Montpellier; il acquit en la dernière ville les titres qui lui valurent les fonctions de premier médecin de Philippe le Bon. Le texte montre qu'en cette qualité, il gagna les faveurs de son maître; la lettre écrite par le Duc au chapitre, le 31 décembre, précise que ses services furent «tels et si grans que l'en avons en amour et recommandation très singu-

(2) Archives Départementales du Nord: 16 G. 39, n° 329 et 331; 16 G. 41, n° 335 et 336.

(3) E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. iv (Bruxelles, 1949).

lière» (4). Jean Avantage resta prévôt de Lille jusqu'en 1437, année où, de nouveau, sur les instances, encore, de Philippe le Bon, il devint évêque d'Amiens. Il occupa ce siège un peu plus de dix-neuf ans, jusqu'à sa mort (26 novembre 1456) (5).

En 1452, l'objet des démarches de la Duchesse lui tenait de beaucoup plus près. C'était l'un de ses nombreux compatriotes qui trouvaient alors aux Pays-Bas occasions d'affaires lucratives, offices, bénéfiques, ou refuge (6). Mieux, le nouveau candidat présenté par Isabelle était son propre neveu, Jacques de Coimbre, fils de Pierre, duc du même lieu, et d'Isabelle d'Aragon, petit-fils du roi Jean 1^{er}. Les faits principaux de sa biographie sont connus. Né le 7 août 1433, il avait perdu son père à la bataille d'Alfarrobeira (1449), à laquelle il était lui-même présent. Contraint à l'exil il avait trouvé refuge auprès de sa tante; celle-ci s'était montrée soucieuse de lui assurer des conditions décentes de vie. A l'époque de sa candidature lilloise, Jacques portait le titre de protonotaire apostolique. La prévôté de Saint-Pierre, en possession de laquelle il entra de façon solennelle le 31 juillet 1452, fut, pour lui, comme pour Jean Avantage, une étape vers l'épiscopat. Ce fut aussi dans les Etats de Bourgogne qu'il fut pourvu d'un siège, et non des moindres: Arras; cela dès l'année suivante: 1453. Carrière rapide: le siège archiépiscopal de Lisbonne lui fut dévolu quatre ou cinq mois plus tard. On sait le reste. Nommé cardinal du titre de *Santa Maria in Porticu* en 1456, il mourut en 1459 à Florence, et fut enterré dans une chapelle fondée par lui à San Miniato (7).

L'élection de Jacques de Coimbre à la prévôté de Saint-Pierre avait été la première phase d'une ascension rapide dans la hiérarchie cléricale. Les deux lettres auxquelles elle donna lieu de la part de sa tante, illustrent et la politique ecclésiastique de la Cour de Bourgogne et la protection dont Isabelle entourait les siens. Lors de la candidature de Jean Avantage, la Duchesse s'était bornée à

(4) Arch. départ. Nord: 16 G. 39, n° 329.

(5) B. HAUTCOEUR, *Hist. de l'Eglise collégiale et du Chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. II (Lille, 1897), p. 444.

(6) J. M. SURJOUS, *Isabelle de Portugal et les Portugais à la Cour de Bourgogne*. Mémoire (dactylographié) de Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire, Lille, 1953 (en dépôt au Centre d'Etudes Régionales de la Faculté des Lettres).

(7) HAUTCOEUR, *op. cit.*, p. 447.

ajouter sa recommandation aux instances de son mari. Cette fois-ci, elle semble prendre l'initiative. Le prévôt Eustache Caillau vient d'aller de vie à trépas; dès le 5 janvier 1452, Isabelle écrit au Doyen et aux Chanoines de Lille; elle soutient sa démarche par la double intervention, suscitée par elle («ceste foiz, de nostre part»), du gouverneur de Lille et d'un des chambellans de sa Maison, un membre de la famille des Lannoy. A quelques jours de l'élection, fixée au 7 février, la Duchesse réitère ses instances; de son côté, le duc écrit au chapitre, le 2 février; le lendemain, tous les deux lui adressent de nouvelles lettres. Dans l'intervalle, la Duchesse s'était tenue au courant de l'évolution de l'affaire par l'envoi d'un autre officier de l'Hôtel ducal, Jean Vincent, maître des Requêtes et, comme tel, au courant des questions de droit et de procédure. Notons, au surplus, la gamme des arguments que faisait jouer la Princesse auprès des Chanoines : le désir et l'honneur du Duc, le bien spirituel et matériel, collectif et individuel, des membres du Chapitre, auprès desquels elle faisait valoir les promesses d'une reconnaissance intéressée et les certitudes des bénédictions du «benoist Saint Esperit». Le ton est insinuant, convainquant, pressant, déférent et pieux, mais la volonté qu'il enveloppe n'en est pas pour autant dissimulée.

*

* *

Tout autre est l'objet de la quatrième missive. Les circonstances auxquelles celle-ci fait allusion appartiennent à l'histoire diplomatique et militaire du règne de Philippe le Bon. La réconciliation de ce dernier avec Charles VII, scellée par la paix d'Arras (1435), a entraîné le Duc en une courte, mais aussi coûteuse que vaine, offensive contre les positions anglaises de Calais. Il fallut renforcer les milices urbaines des Pays-Bas par des troupes soldées dans le duché de Bourgogne proprement dit: notre texte mentionne expressément le fait. Cependant, l'échec de l'entreprise aggrava le mécontentement des Flamands, déjà soucieux du préjudice économique que leur causait la rupture avec l'Angleterre. Ils s'estimaient, par surcroît, trop lourdement imposés au point de vue fiscal. Les habitants des villes, Bruges en particulier, manifestèrent à ce moment, de façon dramatique, un mécontentement qui alla jusqu'à l'insurrec-

tion ⁽⁸⁾. La situation fut spécialement critique en 1437. Restait alors la possibilité, souvent exploitée, mais onéreuse, de recourir aux financiers. Le texte ne précise ni la qualité ni l'origine de ceux auxquels s'adressa alors Philippe le Bon. Il est fort possible que ce furent certains de ces banquiers italiens dont on sait qu'ils étaient déjà actifs sur la place d'Anvers, au début de sa carrière ⁽⁹⁾ ; leur concours fut opportun en plus d'une autre occasion. Les princes, comme tout le monde à l'époque, avaient besoin de pécune. Les objets d'art, les bijoux en particulier, étaient des formes d'investissement de capitaux, convertibles en espèces sonnantes, autant que des instruments d'un luxe quotidien. Isabelle sacrifia alors ses bijoux, probablement ceux auxquels elle tenait le plus, puisque, dit-elle, il s'agit des «plus portatifs», en somme ses bijoux personnels, et qu'elle ajouta de sa propre main que le clerc de sa Chambre aux Deniers devrait, «pour seureté», avoir un compagnon de route. Ces bijoux, les comptes conservés à Lille en décrivent souvent la beauté ⁽¹⁰⁾; ils pouvaient servir de gages aux créanciers anversoïses. L'épisode, renouvelé à plusieurs reprises, est en soi assez banal; mais il reste significatif. Significatif, sans doute, des conditions matérielles de la Cour de Bourgogne; significatif, tout autant, de l'attitude d'Isabelle. Ce fut un sacrifice parmi beaucoup d'autres consentis aux exigences de Philippe le Bon par celle qui, plus tard, devait rechercher les renoncements volontaires de la pieuse retraite de La Motte-au-Bois. Sans vouloir forcer leur sens, les quatre lettres dont nous nous sommes occupé contribuent, nous pouvons le penser, à préciser quelques traits et quelques attitudes de la Duchesse Isabelle.

MICHEL MOLLAT

⁽⁸⁾ H. PIRENNE, *Hist. de Belgique*, t. II (3^e édit., Bruxelles, 1922). Voir aussi la deuxième édition par P. Bonenfant de son *Philippe le Bon* (Coll. Notre Passé, Bruxelles, 1955).

⁽⁹⁾ G. BIGWOOD, *Le Commerce de VArgent en Belgique au Moyen-Age* (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, 2 vol., Bruxelles, 1921-22).

⁽¹⁰⁾ On peut citer, par exemple, les Etats journaliers de l'Hôtel de la Duchesse conservés aux Archives Départementales du Nord sous les cotes B. 3398, 3400-3403, 3405-3409, 3412-3419, pour les années 1430 à 1435.

DOCUMENTS

1

Dijon, 31 décembre 1433. — Isabelle de Portugal recommande aux chanoines de Saint-Pierre de Lille la candidature de Jean Avantage, médecin du Duo, à la dignité de prévôt du Chapitre.

Arch. départ. Nord, 16 G. 39, n° 330. — Original, papier.

(De par la duc)hesse de Bourgongne, de Brabant et de L(embourg) contesse de Flandres, de Bourgongne, de Haynaut, de Hollande, de Zellande et de Namur.

Tres chiers et bien ames. Nous avons sceu que Monseigneur a chargé nostre très chier et bien amé Jehan de (*papier déchiré*) escuier, seigneur de Humbercourt (*), son conseiller et maistre d'ostel, vous dire et declarer aucunes choses de par (lui) touchant le désir qu'il a de la promoción de nostre très chier et bien amé maistre Jehan Avantaige, son conseiller et phisicien, à la prevosté de l'eglise Saint Pierre de Lille. Et pour ce que nous savons de certain que à ycelle promoción mondit seigneur a son affection tres singulière, nous, en le ensuivant comme droit est, et que aussi avons ledit maistre Jehan très spécialement recommandé pour les biens de sa personne et ses bons services, avons audit Jehan de Brimeu requiz vous dire aucunes choses de nostre part en ceste matière. Si vueilliez croire à ce qu'il vous en dira et y adjouster pleniere foy, en y faisant telement que mondit seigneur le doye avoir agréable. Et nous ne doubtons point que se ainsi le faites ce ne soit le bien de ladite eglise et des suppostz d'icelle. Très chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

Escrip à Dijon, le derrain jour de decembre.

(*signé:*) Isabel

(*contresigné:*) Deschamps

O) Jean de Brimeu, seigneur de Humbercourt, appartenait à Tune des familles qui fournirent plusieurs des plus fidèles serviteurs de la Maison de Bourgogne.

(Au verso:) A noz tres chiers et bien amez les doyen et chapitre de l'eglise Saint Pierre de Lille.

2

Bruxelles, 5 janvier 1452.-Isabelle de Portugal recommande aux mêmes chanoines et dans le même dessein la candidature de so/i neveu, Jacques de Ccambre.

Arch. départ. Nord, 16 G. 41, n° 334. — Original, papier.

De par la duchesse de Bourgogne et de Brabant, etc..., contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, etc...

Tres chiers et bien amez. Pour ce qu'il est venu à la congnoissance de Monseigneur et de nous que feu maistre Eustace Cailleu, en son vivant prevost de vostre eglise, est nagaires alé de vie à trespas, nous avons escript et requis à nos très chiers et bien amez le seigneur de Santés (2), chambellan, et Bauduin Douignies (3), maistre d'ostel et gouverneur de Lille, conseiller de mondit seigneur, de vous dire, exposer et requerir aucunes choses de par nous touchant l'élection du prevost futur et advenir en ladite eglise. Si vous requérons très acertes, tres chiers et bien amez, que à leur rapport vueillez adjuster plaine foy et creance comme à nous mesmes, et libéralement accorder ce que les dessusdits seigneur de Santés et gouverneur vous requerront ceste foiz de nostre part touchant la matière dessusdite. Et tant en vueilliez faire pour honneur de mondit seigneur et de nous que la choses viengne à bonne conclusion et que le fructueux effect s'en ensueie selon l'entencion de mondit seigneur et de nous. Et vous nous ferez grant plaisir. Et quant aucune chose voudrez que faire puissions pour vous ou les affaires de vostre eglise, nous le ferons volontiers. Ce sceit Nostre Seigneur qui, tres chiers et bien amez, vous ait en sa sainte garde.

Ecript à Bruxelles, le V^o jour de janvier.

(signé:) Isabel

(2) Hugues, seigneur de Santés, de la famille des de Lannoy. Santés, département du Nord.

(3) Baudouin d'Oignies.

(*Au verso:*) A noz tres chiers et bien amez les doyen et chappitre de l'eglise de Saint Pierre de Lille.

Recepta octava januarii CLP et recommendatus est per eam dominus Jacobus de Portugalia, prothonotarius domini nostri Pape.

3

Bruxelles, 3 février 1452. — *Même objet.*

Arch. départ. Nord, 16 G. 41, n.° 337. — Original, papier, traces de sceau.

De par la duchesse de Bourgogne et de Brabant, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, etc...

Très chiers et bien amez. En ensuivant ce qu'il a pieu à Monseigneur vous escrire en la faveur de nostre très chier et tres amé neveu Jacques de Couymbre affin que l'élection du prevost à venir de vostre eglise le ayez especialement recommandé en le préférant à tous autres, semblablement de nostre part vous prions le plus affectueusement et acertes que faire povons que nostredit neveu de Couymbre vueilliez avoir en singulière et especiale recommandation en le préférant à tous autres, comme .dit est, selon le bon désir et affection que avez envers nostredit neveu tant en commun comme en particulier, ainsi qu'il nous a esté dit et rapporté particulièrement et bien au long par nostre très chier et bien amé maistre Jehan Vincent, conseiller de mondit seigneur et maistre des requestes de son hostel, dont de très bon ceur nous vous mercions et savons très bon gré, vous priant neantmoins derechief le plus affectueusement et acertes que povons que ainsi, par effect, le vueilliez faire. Et certainement quant cy après aucune chose voudrez que faire puissions pour le bien de vous et de vostre eglise, soit en commun soit en particulier, vous pourrez tant plus feablement retraire devers nous et pour nous y employer très volentiers et de bon ceur à l'ayde du benoist Saint Esperit, qui vous ait en sa sainte garde.

Esript à Brouxelles, le III^o jour de février.

(*signé:*) Isabel

(*con tresigné :*) Pietersson

(*Au verso:*) A noz tres chiers et bien amez les doyen et chappitre de Teglise Saint Pierre à Lille.

4

Douai, 17 septembre 1437. — Isabelle de Portugal prie Jean de Lachenel, dit Boulogne, garde des joyaux du Duc, de remettre à Jean de Nieuport, clerc de sa Chambre aux Deniers, certains de ses bijoux pour garantir une somme de 7.000 à 8.000 francs empruntée à Anvers pour le paiement des Bourguignons.

Arch. départ. Nord, B. 1958-57.287. — Original, papier, sceau enlevé.

De par la duchesse de Bourgongne, de Brabant et de Lembourg contesse de Flandres, etc...

Très chier et bien amé. Nous envoions présentement devers vous Jehan de Neufport, clerc de nostre chambre aux deniers, affin quedes joyaulx de Monseigneur et des nostres, et des plus portatifs, selon ce que adviserez, vous lui délivrez jusques à la valeur de VII^m ou VIII^m frans, pour bailler et faire la seurté de la somme de VI^m frans que présentement envoions quérir en Anvers pour le paiement des Bourguignons. Si vous mandons que ledit Neufport vous expediez sans aucun delayement en adjoustant foy et creance en ce que ceste foiz vous dira touchans ceste matere de par nous.

Tres chier et bien amé, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Douay, le XVII^o jour de septembre.

(*Ce qui suit est de la main de la Duchesse:*)

Très chier et bien amé. Il nous semble qu'il seroit bon que pour seurté vous envoyssiez ung de vos gens avec ledit Neufport. Escript comme dessus.

(*Signé:*) Isabel

(*contresigné:*) Deschamps

(*Au verso:*) A nostre tres chier et bien amé Jeh(an) de Lachenel dit Boulongne, (garde) des Joyaulx de Monseig(neur le Duc de Bourgongne).